

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune des MONTS-VERTS

Date de la convocation du Conseil Municipal: 23 juillet 2012

Membres en exercice : 10 Présents : 7 Votants : 7 Pour : 9 Contre : 0

**Séance du 27 juillet 2012**

L'an deux mille douze et le vingt sept juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian FINES, Maire.

**Présents :** Monsieur Christian FINES, Monsieur Germain BENEZET, Monsieur Christian BOUCHARD, Monsieur Alain GRIMAL, Monsieur Jean-Luc PELEGRY, Monsieur Didier SALLES, Madame Josette VACHER

**Absents représentés:** Monsieur Jean-Paul ALLE par Monsieur Christian BOUCHARD, Monsieur Christian BRASSAC par Madame Josette VACHER

**Absents:** Monsieur Antonio MENDES

**Objet: Mise à disposition local pour recueillement lors d'obsèques civiles**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Observatoire de la Laïcité de la Lozère l'a contacté pour lui faire part des problèmes rencontrés par les familles qui souhaitent organiser des obsèques civiles. En effet, il n'y a pas de lieu de recueillement décent pour les familles en dehors des lieux de culte, des salles funéraires, des hôpitaux et des crématoriums.

L'Observatoire de la Laïcité de la Lozère demande aux communes de mettre à disposition une salle pour l'organisation d'obsèques civiles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:


- **Donne son accord** pour la mise à disposition de la salle de réunion de la Mairie située au Bacon lors d'obsèques civiles afin de permettre aux familles d'organiser une cérémonie ou un rassemblement.

- **Précise** que cette mise à disposition se fera à titre gratuit sous réserve de disponibilité de la salle.

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,  
Au registre sont les signatures pour extrait conforme.

Le Maire,



Christian FINES



Acte rendu exécutoire après envoi

en Préfecture le: 30/07/2012

et publication le: 30/07/2012

Le Maire,

